

I. ÉCOUTE nom féminin

x¹^e siècle, *escute*, « espion » ; x^v^e siècle, au sens 1. Déverbal d'*écouter*.

↪ voir aussi : [II. Écoute](#) (n. f.)

1. Lieu d'où l'on peut écouter sans être vu. *L'écoute de la chapelle. Il y avait autrefois en Sorbonne des écoutes où se tenaient les docteurs désireux d'entendre, sans être vus, les disputes publiques.*
2. Action d'écouter attentivement et, spécialement, d'espier, de faire le guet. MILITAIRE. Surveillance, détection, par le son, de l'activité, des déplacements de l'ennemi. *Poste d'écoute. Appareil d'écoute sous-marine*, appareil permettant la recherche des sous-marins.
3. Action d'écouter une émission de radio, une communication téléphonique, etc. *Être à l'écoute*, écouter une émission radiophonique. *Prendre l'écoute, se mettre à l'écoute. Heure de grande écoute. L'écoute d'une station*, le public qui suit ordinairement ses émissions. *Indice d'écoute*, estimation, par sondage, de la proportion du public qui suit les programmes d'une station ou une émission déterminée. *Table d'écoute*, dispositif permettant de surveiller et d'enregistrer les communications téléphoniques à l'insu des interlocuteurs. Au pluriel. *Écoutes officielles*, autorisées par la justice. *Écoutes sauvages*, illégales. Par métonymie. *Les écoutes*, les enregistrements ou les résumés des conversations ainsi surveillées.
4. Expr. *Être à l'écoute, aux écoutes de*, être attentif à ce qui est dit. Fig. *Être à l'écoute de l'actualité, de l'opinion publique. Avoir l'écoute de quelqu'un*, être entendu par lui, avoir de l'influence sur lui.
5. En apposition. *Sœur écoute*, religieuse qui accompagnait au parloir une autre religieuse.
6. VÈNERIE. Au pluriel. *Les écoutes*, les oreilles du sanglier.

Voir aussi

- [Terminologie (FranceTerme)] :
 - (Audiovisuel) heure de grande écoute